



Aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants : bilan après dix-neuf années (état au 31 janvier 2022)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 19 ans, 3'768 demandes ont été approuvées au total. Ainsi, la Confédération a soutenu avec un montant de 430 millions de francs la création de 68'490 nouvelles places d'accueil. 223 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 5'234 places d'accueil supplémentaires.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants¹ concerne un programme d'impulsion. La Confédération encourage ainsi la création de nouvelles places d'accueil afin que les parents puissent mieux concilier famille et travail. Les organismes reçoivent des aides financières durant 3 ans au maximum pour la création de nouvelles places. Le programme d'impulsion était initialement limité à 8 ans, soit jusqu'en 2011. En raison d'un besoin important en places d'accueil supplémentaires, il a été prolongé de 4 ans une première fois en automne 2010, une seconde fois en automne 2014 et une troisième fois en automne 2018.

• Demandes approuvées

En 19 ans d'existence du programme d'impulsion, 3'768 demandes ont été approuvées. 2'087 demandes concernaient des structures d'accueil collectif de jour, 1'550 des structures d'accueil parascolaire, 128 des structures coordonnant l'accueil familial de jour et 3 des projets à caractère novateur. Principalement de nouvelles structures d'accueil collectif de jour et parascolaire ont été soutenues, mais également des institutions qui ont augmenté une offre d'accueil existante. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que des projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. De plus, 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne ont été soutenus.

Tableau 1 : Répartition des demandes approuvées par type d'accueil

Structures d'accueil collectif de jour	2'087 (55%)	1'455 nouvelles structures	632 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'550 (41%)	1'028 nouvelles structures	522 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	128 (3%)	104 formation et perfectionnement	24 projets
Projets à caractère novateur	3		
Total	3'768		

¹ RS 861

La Confédération a ainsi soutenu la création de 68'490 nouvelles places d'accueil : 40'185 en structures d'accueil collectif de jour et 28'305 en structures d'accueil parascolaire. Un aperçu du nombre de places créées par année d'ouverture se trouve dans le tableau 2. 223 demandes sont actuellement encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 5'234 places d'accueil supplémentaires durant la période allant de l'année 2020 à avril 2022.

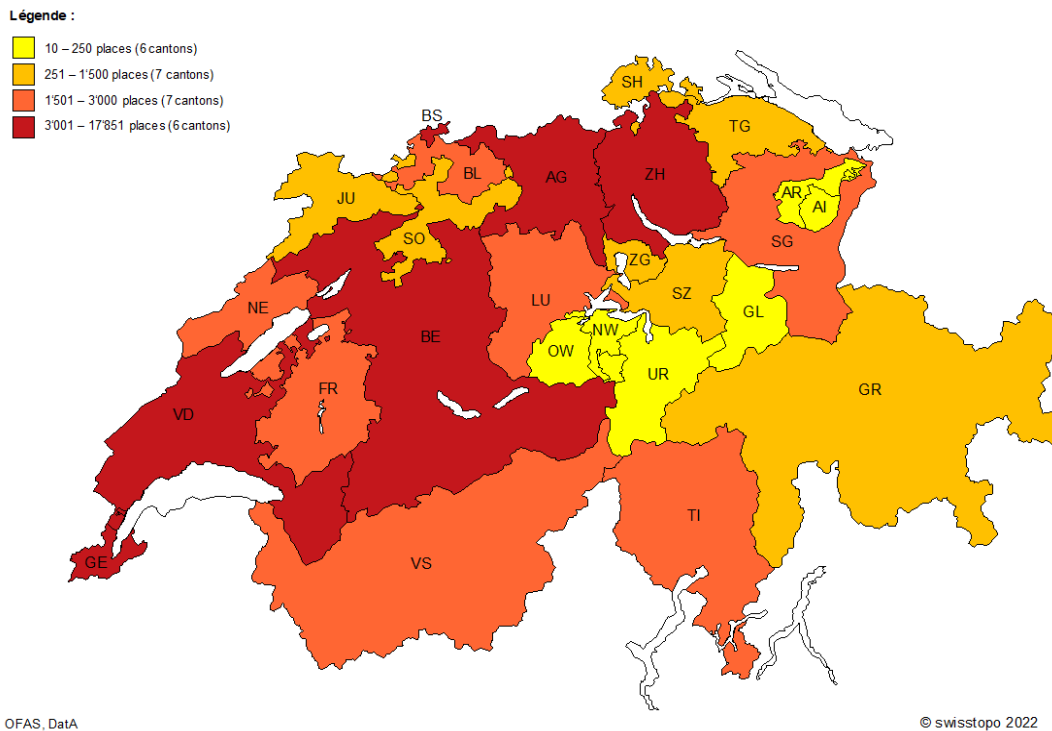
Tableau 2 : Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture

	Structures d'accueil collectif de jour	Structures d'accueil parascolaire	Total par année
2003	1'638	1'237	2'875
2004	1'385	1'679	3'064
2005	1'737	1'465	3'202
2006	1'949	1'536	3'485
2007	2'423	1'971	4'394
2008	2'235	2'949	5'184
2009	2'499	2'668	5'167
2010	2'531	2'410	4'941
2011	3'021	1'698	4'719
2012	3'055	1'647	4'702
2013	2'541	1'559	4'100
2014	2'363	736	3'099
2015	2'418	1'500	3'918
2016	2'669	1'453	4'122
2017	2'144	763	2'907
2018*	1'565	956	2'521
2019*	1'706	1'014	2'720
2020	1'304	780	2'084
2021	1'002	285	1'287
Total	40'185	28'305	68'490

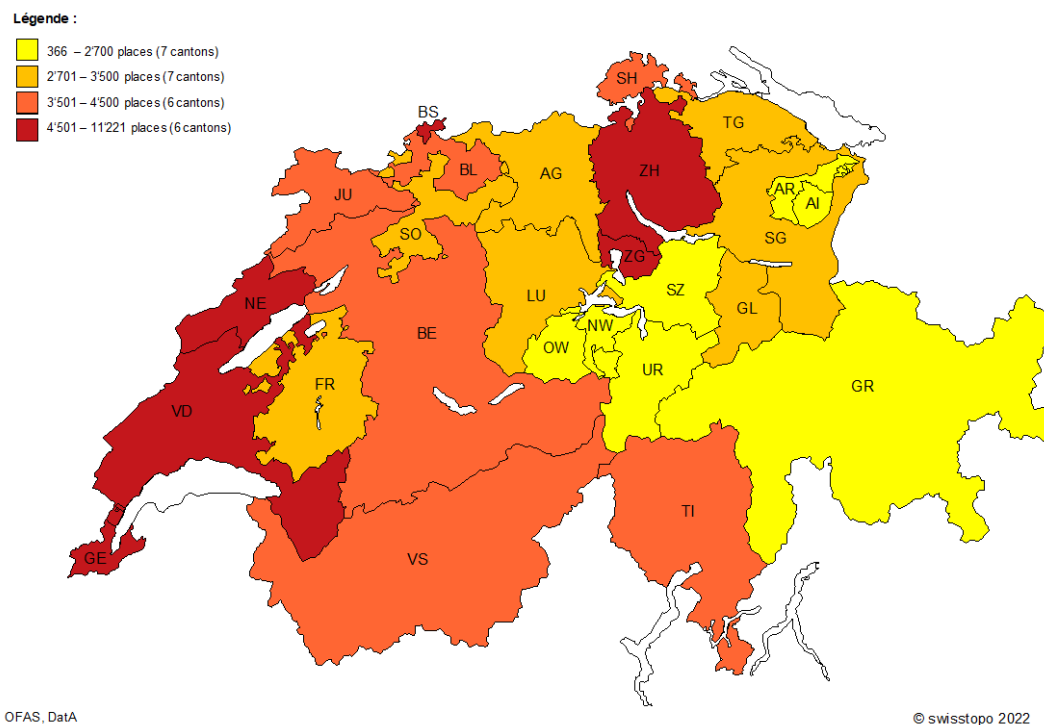
* 223 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 5'234 places d'accueil

37% des places a été créé en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-15 ans), les cantons de BS, NE, VD, ZH et ZG ont créé le plus de nouvelles places. La liste détaillée de la répartition des demandes acceptées et des nouvelles places créées selon les cantons se trouve en annexe.

Graphique 1 : Répartition des nouvelles places selon les cantons

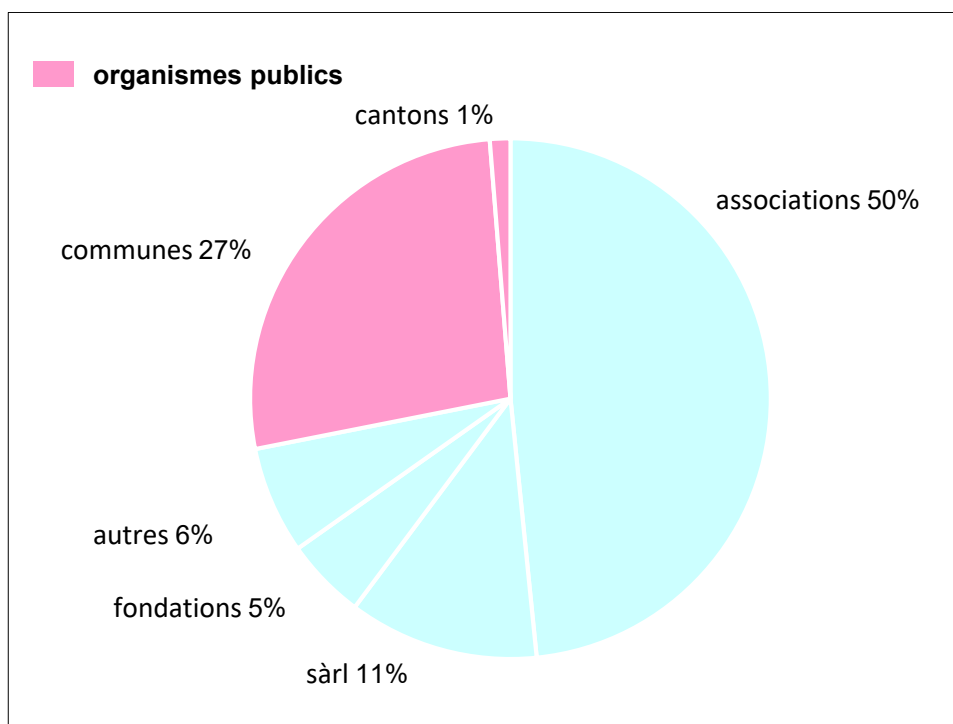


Graphique 2 : Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0-15 ans) selon les cantons



72% des demandes approuvées ont été déposées par un organisme privé : il s'agit avant tout d'associations, de fondations, de SArl et, dans quelques cas, de SA et de raisons individuelles. Les autres demandes ont été déposées par des organismes publics : il s'agit principalement de communes (27%) et dans certains cas très isolés d'un canton (1%).

Graphique 3 : Demandes approuvées selon le type d'organisme responsable



• Montants engagés

Les 3'768 demandes approuvées représentent un montant total de 430 millions de francs (frais de gestion et d'administration exclus). Au 31 décembre 2021, 412 millions avaient d'ores et déjà été versés.

Tableau 3 : Montants engagés

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées	3'768	Fr. 430 millions
dont versés (jusqu'au 31.12.2021)		Fr. 412 millions

• Demandes clôturées

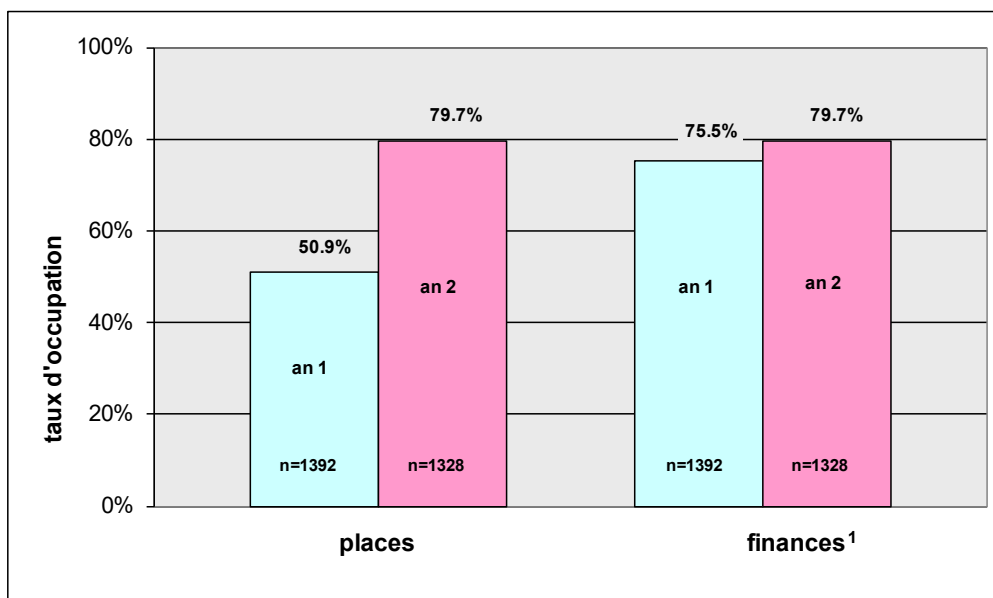
Sur les 3'768 demandes approuvées, 3'414 sont déjà clôturées², c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées et versées pour toute la durée de la période d'allocation. 62'623 places ont ainsi été créées, dont 37'119 en structures d'accueil collectif de jour et 25'504 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières d'un montant total de 396,9 millions de francs ont été versées. Les contributions des 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne à hauteur de 3,4 millions y sont également incluses. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

² Ce chiffre ne tient pas compte de 76 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

• **Taux d'occupation des places d'accueil**

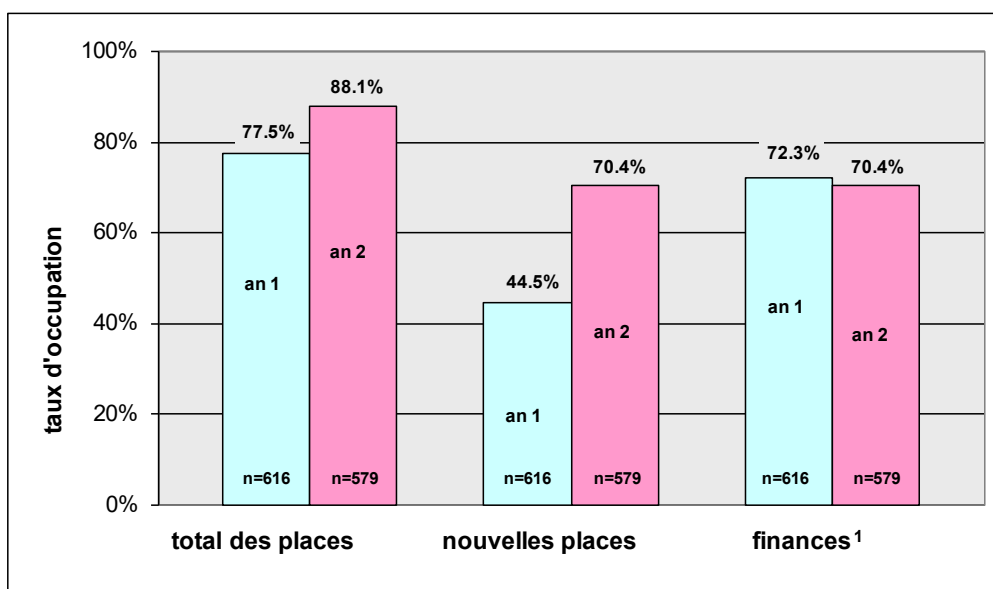
Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne environ 80% des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées. Au sein des crèches ayant augmenté leur offre de manière significative, 88% de l'ensemble des places sont occupées.

Graphique 4 : Structures d'accueil collectif de jour : nouvelles structures 1ère et 2ème année



1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Graphique 5 : Structures d'accueil collectif de jour : augmentation 1ère et 2ème année

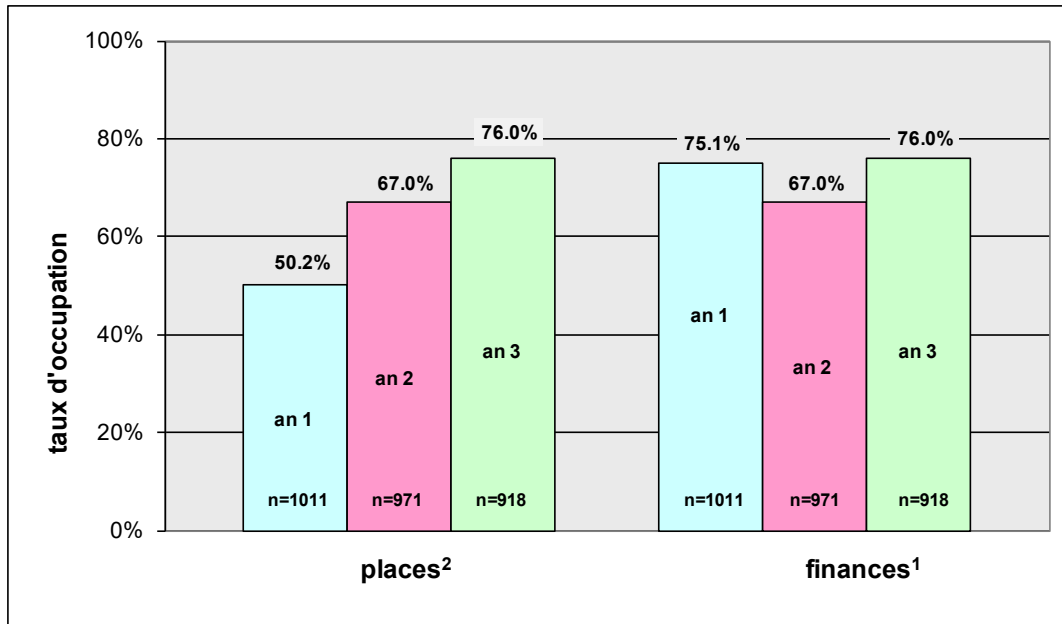


1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne environ 76% des places en structure d'accueil parascolaire qui sont occupées au sein de structures

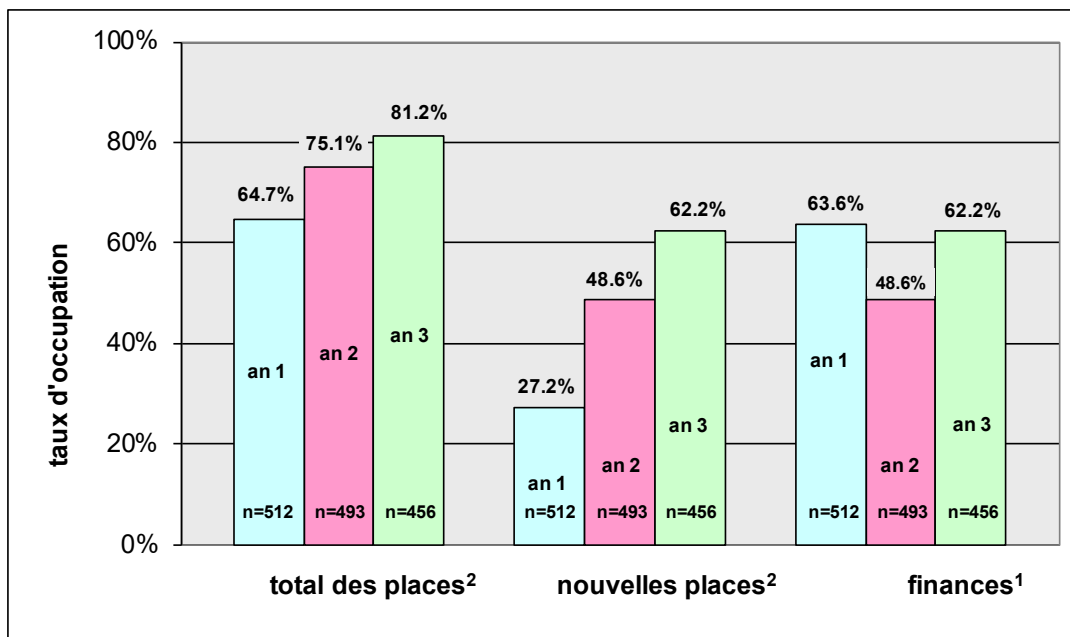
nouvellement créées. Au sein des structures d'accueil parascolaire ayant augmenté leur offre de manière significative, 81% de l'ensemble des places sont occupées.

Graphique 6 : Structure d'accueil parascolaire : nouvelles structures 1ère, 2ème et 3ème année



- 1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)
- 2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Graphique 7 : Structures d'accueil parascolaire : augmentations 1ère, 2ème et 3ème année



- 1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)
- 2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, près de la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés). Quant aux structures

d'accueil parascolaire, seules 14% d'entre elles déclarent ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes.

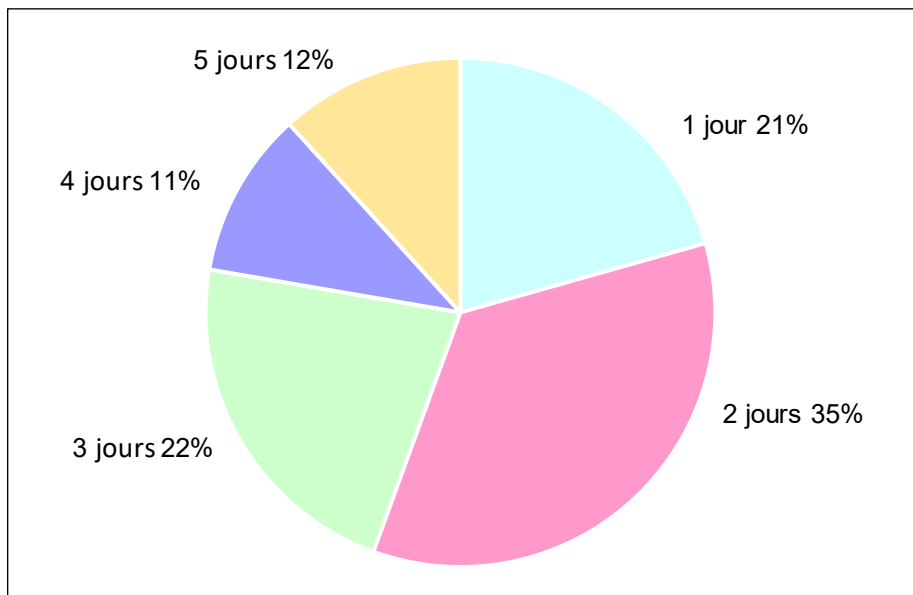
- **Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)**

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour:

L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (58%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). Par semaine, 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour durant 2 jours, 22% durant 3 jours et 21% la fréquente durant 1 jour. 71% des enfants sont accueillis à la journée et 27% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (2%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant environ un tiers du pourcentage des postes. En tout, 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 63% des structures d'accueil fixent les tarifs en fonction des revenus. Un tarif réduit a été appliqué pour 56% des enfants accueillis.

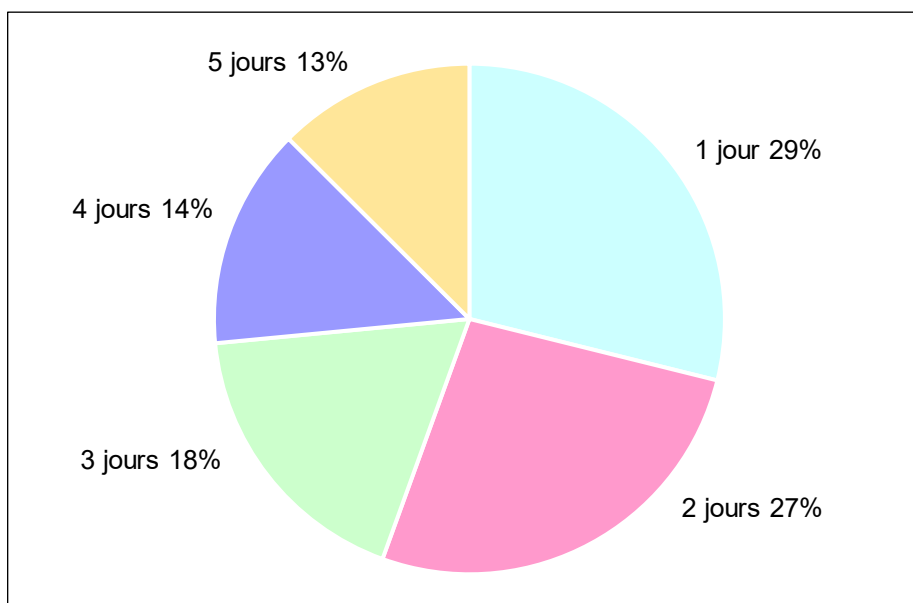
Graphique 8 : Durée de l'accueil en structure d'accueil collectif de jour à insérer



Structures d'accueil parascolaire:

Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, 31% ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 18% sont âgés de 11 à 13 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (3%). 29% des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine et 18% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine. 51% des enfants sont présents à 1 bloc horaire, 34% à 2 blocs horaires et 15% à 3 blocs horaires par jour. 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 77% des institutions fixent les tarifs selon les revenus et, au sein de celles-ci, un tarif réduit a été appliqué pour 64% des enfants accueillis.

Graphique 9 : Durée de l'accueil en structure d'accueil parascolaire



Aperçu

Les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants soutiennent la création de nouvelles places d'accueil et constituent un programme d'impulsion temporaire qui expirera le 31 janvier 2023.

La commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a déposé une initiative parlementaire (21.403) le 18 février 2021 qui prévoit de remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles. Le financement de départ limité dans le temps et prolongé à plusieurs reprises devrait être remplacé par un soutien durable visant à réduire considérablement les contributions versées par les parents et à améliorer l'éducation de la petite enfance, de manière à augmenter les chances de développement des enfants et à améliorer l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Comme l'élaboration d'une nouvelle loi prend du temps et ne peut pas être achevée à l'expiration de la loi actuelle, la CSEC-N a déposé le 27 janvier 2022 une initiative parlementaire (22.403) qui vise une prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en cours d'élaboration ou au plus tard le 31 décembre 2024. L'objectif est d'éviter que des lacunes n'apparaissent dans les mesures d'encouragement de la Confédération.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe : - Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons
- Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 2020 0 - 15 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	244	6.5%	2'153	5.4%	1'405	5.0%	3'558	5.2%	113'835	8.2%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	2'731	0.2%
AR	15	0.4%	119	0.3%	81	0.3%	200	0.3%	9'161	0.7%
BE	392	10.4%	3'989	9.9%	1'700	6.0%	5'689	8.3%	160'226	11.5%
BL	116	3.1%	1'033	2.6%	760	2.7%	1'793	2.6%	44'731	3.2%
BS	130	3.5%	1'453	3.6%	1'714	6.1%	3'167	4.6%	28'223	2.0%
FR	142	3.8%	917	2.3%	1'079	3.8%	1'996	2.9%	57'269	4.1%
GE	91	2.4%	4'083	10.2%	25	0.1%	4'108	6.0%	84'950	6.1%
GL	18	0.5%	58	0.1%	145	0.5%	203	0.3%	6'304	0.5%
GR	55	1.5%	486	1.2%	249	0.9%	735	1.1%	27'745	2.0%
JU	39	1.0%	217	0.5%	285	1.0%	502	0.7%	11'937	0.9%
LU	180	4.8%	1'433	3.6%	902	3.2%	2'335	3.4%	68'240	4.9%
NE	121	3.2%	1'145	2.8%	1'316	4.6%	2'461	3.6%	28'711	2.1%
NW	11	0.3%	91	0.2%	55	0.2%	146	0.2%	6'296	0.5%
OW	14	0.4%	111	0.3%	24	0.1%	135	0.2%	6'137	0.4%
SG	180	4.8%	1'198	3.0%	1'151	4.1%	2'349	3.4%	84'217	6.1%
SH	35	0.9%	327	0.8%	225	0.8%	552	0.8%	12'481	0.9%
SO	92	2.4%	698	1.7%	498	1.8%	1'196	1.7%	42'469	3.1%
SZ	50	1.3%	366	0.9%	283	1.0%	649	0.9%	25'053	1.8%
TG	98	2.6%	769	1.9%	626	2.2%	1'395	2.0%	46'327	3.3%
TI	101	2.7%	1'125	2.8%	645	2.3%	1'770	2.6%	49'038	3.5%
UR	5	0.1%	20	0.0%	10	0.0%	30	0.0%	5'761	0.4%
VD	473	12.6%	6'250	15.6%	5'633	19.9%	11'883	17.3%	140'751	10.1%
VS	147	3.9%	1'114	2.8%	1'305	4.6%	2'419	3.5%	53'995	3.9%
ZG	83	2.2%	924	2.3%	434	1.5%	1'358	2.0%	21'064	1.5%
ZH	933	24.8%	10'106	25.1%	7'745	27.4%	17'851	26.1%	252'147	18.1%
TOTAL	3'768	100.0%	40'185	100.0%	28'305	100.0%	68'490	100.0%	1'389'799	100.0%

Annexe

Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons (sans les demandes interrompues)

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs	en %
AG	220	6.4%	2'006	5.4%	1'253	4.9%	3'259	5.2%	19'427'799	4.9%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	14	0.4%	109	0.3%	81	0.3%	190	0.3%	1'115'293	0.3%
BE	342	10.0%	3'369	9.1%	1'545	6.1%	4'914	7.8%	34'465'285	8.7%
BL	105	3.1%	978	2.6%	675	2.6%	1'653	2.6%	9'588'259	2.4%
BS	120	3.5%	1'383	3.7%	1'593	6.2%	2'976	4.8%	16'657'489	4.2%
FR	131	3.8%	884	2.4%	978	3.8%	1'862	3.0%	10'320'972	2.6%
GE	83	2.4%	3'703	10.0%	0	0.0%	3'703	5.9%	31'860'102	8.0%
GL	18	0.5%	58	0.2%	145	0.6%	203	0.3%	944'036	0.2%
GR	50	1.5%	476	1.3%	212	0.8%	688	1.1%	3'965'285	1.0%
JU	37	1.1%	187	0.5%	285	1.1%	472	0.8%	2'553'959	0.6%
LU	162	4.7%	1'247	3.4%	845	3.3%	2'092	3.3%	15'757'183	4.0%
NE	115	3.4%	1'145	3.1%	1'193	4.7%	2'338	3.7%	15'159'704	3.8%
NW	9	0.3%	75	0.2%	25	0.1%	100	0.2%	556'381	0.1%
OW	13	0.4%	100	0.3%	24	0.1%	124	0.2%	832'385	0.2%
SG	161	4.7%	1'117	3.0%	1'081	4.2%	2'198	3.5%	12'019'865	3.0%
SH	28	0.8%	293	0.8%	155	0.6%	448	0.7%	2'754'828	0.7%
SO	79	2.3%	623	1.7%	398	1.6%	1'021	1.6%	5'975'031	1.5%
SZ	45	1.3%	321	0.9%	256	1.0%	577	0.9%	3'494'095	0.9%
TG	87	2.5%	736	2.0%	546	2.1%	1'282	2.0%	7'673'255	1.9%
TI	83	2.4%	910	2.5%	604	2.4%	1'514	2.4%	9'344'324	2.4%
UR	5	0.1%	20	0.1%	10	0.0%	30	0.0%	187'049	0.0%
VD	416	12.2%	5'888	15.9%	4'725	18.5%	10'613	16.9%	67'608'531	17.0%
VS	138	4.0%	1'050	2.8%	1'237	4.9%	2'287	3.7%	12'249'398	3.1%
ZG	78	2.3%	865	2.3%	434	1.7%	1'299	2.1%	8'513'351	2.1%
ZH	872	25.5%	9'576	25.8%	7'193	28.2%	16'769	26.8%	103'812'297	26.2%
TOTAL	3'414	100.0%	37'119	100.0%	25'504	100.0%	62'623	100.0%	396'888'790	100.0%